

Déclaration

Soumis aux décisions de la Sainte Eglise, et conformément au décret d'Urbain VIII, nous ne prétendons en aucune manière déterminer le véritable caractère des faits rapportés dans le **MESSAGER DE SAINTE-ANNE**, ni prévenir le jugement de l'autorité apostolique lorsque nous accordons à quelque personnage le titre de saint.

LE **MESSAGER DE SAINTE-ANNE** paraît à la fin de chaque mois.

Prix d'abonnement.— 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

~~26~~ Toute correspondance concernant l'administration et la rédaction doit être adressée comme suit :

LE **MESSAGER DE SAINTE-ANNE**,

Séminaire de Rimouski, P.Q.,

Canada.

A NOS ZELATEURS

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement ; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100 ; et une remise de 15 cts par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés *sous une seule enveloppe à une seule personne.*